



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société
United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA »
Gestionnaire du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «SOCIAL BUSINESS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 5.583.038 un actif net de D : 5.474.932 et un déficit de la période de D : 505.724.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds D'amorçage « SOCIAL BUSINESS » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « SOCAIL BUSINESS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

En raison de l'absence de la majorité des états financiers actualisés des sociétés en portefeuille et de leurs rapports de commissariat aux comptes, et face à l'impossibilité de mettre en œuvre des procédures alternatives probantes, nous n'avons pas pu évaluer la situation financière de ces entités ni valider le

caractère raisonnable de leur valorisation à la clôture. Par conséquent, l'exactitude et l'exhaustivité des rémunérations qui y sont adossées n'ont pas pu être vérifiées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds d'amorçage est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en

réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 juillet 2026

FINOR

Karim DEROUICHE



SOCIAL BUSINESS**Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée****Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis****BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres et comptes rattachés	4	5 140 577	4 160 739 (*)
Actions et droits rattachés		3 594 577	2 580 518
Titres des Organismes de Placement Collectif		176 597	72 253
Obligations et valeurs assimilées		547 331	688 365
Autres valeurs		822 072	819 603
Placement monétaires et disponibilités		356 193	526 225 (*)
Placements monétaires	5	348 822	312 598 (*)
Disponibilités		7 370	213 627
Créances d'exploitation	6	86 269	58 620 (*)
TOTAL ACTIF		5 583 038	4 745 584
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	17 001	49 360
Autres créditeurs divers	8	91 105	15 568
TOTAL PASSIF		108 106	64 928
ACTIF NET			
Capital	9	6 916 043	5 596 170
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(1 131 475)	(785 082)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(309 636)	(130 433)
ACTIF NET		5 474 932	4 680 655
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 583 038	4 745 584

(*) : Retraité pour des besoins de comparabilité.

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis***ETAT DE RESULTAT**
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres et comptes rattachés	10	-	10 940
Revenus des obligations		-	7 189
Revenus des autres valeurs		-	3 751
Revenus des placements monétaires	11	15 188	22 209
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 188	33 149
Charges de gestion des placements	12	(143 834)	(118 624)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(128 646)	(85 475)
Autres charges	13	(180 990)	(44 958)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(309 636)	(130 433)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(309 636)	(130 433)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9	(42 371)	(1 846)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9	(153 716)	31 941
RESULTAT DE L'EXERCICE		(505 724)	(100 338)

SOCIAL BUSINESS**Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée****Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(505 724)	(100 338)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(309 636)	(130 433)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(42 371)	(1 846)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(153 716)	31 941
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 300 000	1 400 000
Souscriptions		
- Capital	1 300 000	1 400 000
- Régularisation des sommes non distribuables	215 960	-
- Régularisation des sommes distribuables	(215 960)	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	794 276	1 299 662
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	4 680 655	3 380 994
En fin d'exercice	5 474 932	4 680 655
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	55 111	41 111
En fin d'exercice	68 111	55 111
VALEUR LIQUIDATIVE	80,382	84,931
TAUX DE RENDEMENT	(5,36%)	3,27%

FOND D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS

Fonds D'amorçage, bénéficiant d'une procédure allégée
Immeuble Fraj 2ème étage, Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis, Tunisie.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « UGFS-North Africa » et de la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 30 Janvier 2015.

Le fonds a pour objet le renforcement des fonds propres innovants ou ayant le label START UP avant la phase de démarrage effectif.

L'objectif du Fonds est d'aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'intervention ;
- Acheter l'étude technique et économique du projet ;
- Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation ;
- Achever le schéma de financement.

La durée de vie est de 15 ans à compter de la signature du premier bulletin de souscription. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 20.000.000 divisé en 200 000 parts d'une valeur nominale de D : 100 chacune.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le fonds « SOCIAL BUSINESS » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la « BIAT ». Le gestionnaire étant « UGFS-North Africa. »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la côte de la Bourse, sont évalués en date d'arrêt, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- Valeur mathématique ou nominale de la société en fonction du stade d'investissement.
- Valeur transactionnelle soit une cession approuvée par le comité d'investissement ou une opération significative réalisée par une tierce partie sur le capital de la société telle qu'une augmentation de capital ou conversion des OCA.
- Valeur DCF pour les Sociétés générant du cash ou ayant un potentiel important avec un BP actualisé.
- Valeur provisionnée : une participation peut faire l'objet d'une provision selon différents scénarios :
 - Une provision de 25% : en cas d'un écart entre les réalisations de la Société et son Business Plan.
 - Une provision de 50% : en cas du non-concrétisation du Business Plan et un changement radical du Business model et du plan de développement de la Société.
 - Une provision de 75% : en cas où la Société n'arrive pas à générer du Cash mais dispose encore de la trésorerie pour assurer son fonctionnement.
 - Une provision de 100% : en cas de non-génération du cash, une trésorerie déficitaire et la Société n'a plus les moyens pour survivre.

- Une provision de 40% : en cas de l'obtention de l'accord SOTUGAR pour garantir une participation, la Société est valorisée à la valeur espérée de la récupération de la garantie SOTUGAR (60% de la valeur libérée).

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

SOCIAL BUSINESS
Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis
Note 4 : Portefeuille-titres et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 5.140.577, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			3 200 160	3 594 577	65,66%
	BAMBINOSITTERS	91	250 000	216 734	3,96%
	WIKI ACADEMY	496	114 050	281 618	5,14%
	KALYS DISTRIBUTIONS SA	2 708	335 000	499 954	9,13%
	SUD EXTREME ANIMATION	50 765	230 000	454 211	8,30%
	STE AGRITABLE	122	150 000	170 429	3,11%
	STE BC DISTRIBUTION	91	450 000	549 458	10,04%
	STE GEEC	556	500 000	605 533	11,06%
	IXHILINHO	362	150 000	150 000	2,74%
	NEGRA MOBILE SOLUTION	6	90 000	90 000	1,64%
	STE SENIATNA	2 622	200 000	200 000	3,65%
	INTIGRW	10 020	300 000	300 000	5,48%
	LISTA	321	70 000	52 500	0,96%
	DEBRASY	500	5 000	3 750	0,07%
	WECODE LAND SA	1 078	10 780	5 390	0,10%
	HENCHIR D'HEB	1 500	15 000	15 000	0,27%
	VAPNOW	700	122 000	-	0,00%
	CO-ART CONTRAINER CREATIF	7 500	75 000	-	0,00%
	NEXT GEN SA	810	30 000	-	0,00%
	LAMB	2 043	20 430	-	0,00%
	CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	2 100	21 000	-	0,00%
	MONPREPA	6 000	60 000	-	0,00%
	CIFEA	190	1 900	-	0,00%
Obligations et valeurs assimilées			956 190	547 331	10,00%
	OCA WIKI ACADEMY	30 000	200 000	200 000	3,65%
	OCA KALYS DISTRIBUTIONS SA	10 000	100 000	142 721	2,61%
	OCA WECODE LAND SA	13 922	139 220	69 610	1,27%
	OCA HENCHIR D'HEB	13 500	135 000	135 000	2,47%
	OCA CO-ART CONTRAINER CREATIF	9 000	90 000	-	0,00%
	OCA MONPREPA	6 500	65 000	-	0,00%
	OCA LAMB	4 797	47 970	-	0,00%
	OCA CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	17 900	179 000	-	0,00%
Tires OPCVM			175 729	176 597	3,23%
TN9LYNLKMSY6	UGFS Bonds Fund	9 574	141 538	141 982	2,59%
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	188	34 191	34 614	0,63%
Autres valeurs			885 000	822 072	15,02%
	CCA BAMBINOSITTERS		100 000	100 216	1,83%
	CCA STE BC DISTRIBUTION		200 000	200 000	3,65%
	CCA NEGRA MOBILE SOLUTION		110 000	110 000	2,01%
	CCA DEBRASY		145 000	108 750	1,99%
	CCA STE SENIATNA		100 000	100 138	1,83%
	CCA LISTA		80 000	60 678	1,11%
	CCA SUD EXTREME ANIMATION		50 000	64 285	1,17%
	CCA AGRITABLE		50 000	53 005	0,97%
	CCA WECODE LAND SA		50 000	25 000	0,46%
TOTAL			5 217 079	5 140 577	93,89%

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres et comptes rattachés", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	4 134 660	121 253	(95 174)	4 160 739	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	1 241 050			1 241 050	
Obligations de sociétés	200 000			200 000	
Titres OPCVM	1 330 803			1 330 803	
Comptes courants actionnaires	550 000			550 000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions non cotées	(34 950)			(34 950)	(25 800)
Obligations de sociétés	(498 050)			(498 050)	(135 300)
Titres OPCVM	(1 226 435)			(1 226 435)	7 384
Comptes courants actionnaires	(480 000)			(480 000)	
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres et comptes rattachés			(42 371)	(42 371)	
Variations des intérêts courus		(60 209)		(60 209)	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	5 217 079	61 044	(137 545)	5 140 577	(153 716)

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 348.822, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	335 185	348 822	6,37%
Billet de trésorerie STE ORIENT TEA	235 185	239 593	4,38%
Titre participatif BEST LEASE	100 000	109 229	2,00%
TOTAL	335 185	348 822	6,37%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			6,25%

Note 6 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 86.269, contre D : 58.620 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations à Recevoir "OCA" converties	68 695	-
Débiteurs divers	-	42 500
Etat - TVA à Reporter	17 574	16 120 (*)
Total	86 269	58 620

(*) : Retraité pour des besoins de comparabilité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 17.001, contre 49.360 au 31 décembre 2024 , et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	15 126	31 506
Rémunération du dépositaire	1 875	17 854
Total	17 001	49 360

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 91.105, contre D : 15.568 au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais d'incubation	91 075	15 538
Retenue à la source à payer	30	30
Total	91 105	15 568

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant souscrit	5 596 170
Nombre de parts émises	55 111
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions

Montant	1 300 000 (*)
Nombre de parts émises	13 000
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(42 371)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(153 716)
Régularisation des sommes non distribuables	215 960

Capital au 31-12-2025

Montant	6 916 043
Nombre de parts	68 111
Nombre de copropriétaires	6

(*) : Parts souscrites sur la base d'un prix d'émission par part émise de 100 dinars dont une prime d'émission de 14,743 dinars.

SOCIAL BUSINESS**Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée****Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis****Note 10 : Revenus du portefeuille titres et comptes rattachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à un solde nul , contre D :10.940 au 31 décembre 2024 et se détaillant comme suit

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	7 189
Revenus des obligations		
- Intérêts OCA	-	7 189
Revenus des autres valeurs	-	3 751
- Intérêts CCA	-	3 751
TOTAL	-	10 940

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : .15.188, contre D: 22.209 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
- Intérêt des billets de trésorerie	5 071	-
- Intérêt des comptes à terme	4 495	10 273
- Intérêt des titres participatifs	4 905	11 370
- Intérêt des dépôts	717	566
TOTAL	15 188	22 209

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2025 s'élèvent à D : 143.834, contre D: 118.624 en 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	135 652	110 767
Rémunération du dépositaire	8 182	7 857
Total	<u>143 834</u>	<u>118 624</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 180.990, contre D : 44.958 en 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais d'incubation	134 337	-
Impôts et taxes	3 599	2 080
Commissions bancaires	554	377
Dépréciation des créances d'exploitation	42 500	42 500
Total	<u>180 990</u>	<u>44 958</u>

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,223	0,601	0,863	2,279	1,045
Charges de gestion des placements	(2,112)	(2,152)	(2,561)	(2,798)	(2,798)
Revenus net des placements	(1,889)	(1,551)	(1,698)	(0,519)	(1,753)
Autres charges	(2,657)	(0,816)	(2,255)	(7,776)	(2,390)
Résultat d'exploitation (1)	(4,546)	(2,367)	(3,953)	(8,295)	(4,143)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(4,546)	(2,367)	(3,953)	(8,295)	(4,143)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,622)	(0,034)	(1,394)	(15,003)	4,211
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2,257)	0,580	2,145	0,137	0,086
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(2,879)	0,546	0,751	(14,866)	4,297
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(7,425)	(1,821)	(3,202)	(23,161)	0,154
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,879)	0,546	0,751	(14,866)	4,297
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,879)	0,546	0,751	(14,866)	4,297
Prime d'émission ajustée VL définitive	2,876				
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	80,382	84,931	73,880	77,082	100,242
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	2,55%	2,60%	3,10%	3,39%	3,39%
Autres charges / actif net moyen	3,21%	0,99%	2,73%	9,41%	2,89%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(5,50%)	(2,86%)	(4,78%)	(10,04%)	(5,01%)

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds d'amorçage est confiée à la société United Gulf Financial Services -North Africa "UGFS-NA". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable, financière et juridique).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

En plus, le gestionnaire percevra une commission fixe annuelle de 10.000 HT. Cette commission, payée par le fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La "BIAT", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 5.000 dinars HT pour les deux premières années de vie du fonds et 7.500 dinars HT à partir de la troisième année de vie du fonds.

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 15. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le Fonds d'amorçage "SOCIAL BUSINESS" présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

Dans le cadre de la gestion du Fonds d'amorçage "SOCIAL BUSINESS", ce dernier adapte progressivement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et de suivi des participations.

L'analyse des opportunités d'investissement inclut, lorsque pertinent, l'évaluation des principaux risques et opportunités (ESG), notamment en lien avec la transition énergétique, l'efficacité des ressources et les pratiques de gouvernance. Le Fonds privilégie, ainsi, des investissements alignés avec des dynamiques de durabilité, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.

À la date d'arrêté des états financiers, aucun facteur (ESG) n'a été identifié comme ayant un impact financier significatif sur les états financiers. Toutefois, ces éléments sont pris en compte dans l'appréciation des perspectives à moyen et long terme des investissements